

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 20 mai 2022 | L'épreuve finale de la 17<sup>ème</sup> édition du Concours d'Arbitrage International de Paris s'est déroulée le 13 mai 2022 à Sciences Po Paris.

Après une phase écrite éliminatoire consistant en la rédaction de 2 mémoires pour le demandeur et le défendeur, à laquelle 30 équipes ont participé dont 25 équipes françaises et 5 équipes étrangères, 8 équipes ont été sélectionnées pour la demi-finale qui a eu lieu le 12 mai 2022 à Sciences Po devant des jurys constituant des tribunaux arbitraux.

Les membres du jury ont sélectionné, sur la qualité des mémoires et des plaidoiries, 4 équipes qui se sont affrontées le vendredi 13 mai 2022 lors de l'épreuve finale de plaidoirie. Cette finale, ouverte au public, a eu lieu devant un tribunal arbitral simulé, présidé par **Pierre Tercier**, Professeur émérite de l'Université de Fribourg (Suisse) et Président honoraire de la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI, et composé de :

- **Carine Dupeyron**, Associée, Darrois Villey Maillot Brochier
- **Pierre Pic**, Associé, Teynier Pic
- **Karolina Rozycka**, Counsel, Clifford Chance
- **Christophe von Krause**, Associé, White & Case

Après délibération, le tribunal arbitral simulé a décerné le **premier prix** à l'équipe de l'**Université Paris-Saclay (Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines)** composée d'Inès Sedrati et Alex Vézina (titulaires), Canelle Etchegorry et Anna Royneau (suppléantes), supervisée par Olivier Laude. Cette équipe a reçu un prix de 8 000 euros des cabinets d'avocats partenaires Clifford Chance, White & Case, Darrois Villey Maillot Brochier et Teynier Pic avec un stage de 6 mois dans l'un de ceux-ci offert aux deux membres titulaires et des ouvrages des éditions Lamy/Wolters Kluwer.

Le tribunal arbitral simulé a décerné le **second prix** à l'équipe de l'**Université Paris 2 Panthéon-Assas**, composée d'Anissa Abdelhadi et Thomas Laval (titulaires), Angelina Shamoian, Christabelle El Zeinaty et Matthieu Drid (suppléants), supervisée par Malik Laazouzi. Cette équipe a reçu un prix de 4 000 euros des cabinets d'avocats partenaires Clifford Chance, White & Case, Darrois Villey Maillot Brochier et Teynier Pic et des ouvrages des éditions Lamy/Wolters Kluwer.

Le prix de la **meilleure plaidoirie** a été décerné à **Inès Sedrati**, étudiante de l'Université Paris-Saclay (Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines).

Le prix du **meilleur mémoire** a été décerné à l'équipe de l'**Université de Buenos Aires**, composée de Mathías Martín Garibotto et Azul Gimenez Losano (titulaires), Maria Teresa Perazzo, Camila Quagliano, Luana Florencia Taragan et Carolina Ledesma (suppléantes), supervisée par Trinidad Inés Basaldúa.

Le Concours d'Arbitrage International de Paris a été créé en 2005 par l'École de droit de Sciences Po en partenariat avec Clifford Chance. Cette année, il était co-organisé par l'École de droit de Sciences Po et les cabinets d'avocats d'affaires Clifford Chance, White & Case, Darrois Villey Maillot Brochier et Teynier Pic en partenariat avec la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (ICC) et les éditions Lamy/Wolters Kluwer. Un Comité d'organisation était constitué afin d'assurer le bon déroulement du Concours. L'association « Paris, Place d'Arbitrage » soutenait également le Concours d'Arbitrage International de Paris.

Le Concours bénéficie d'une renommée mondiale. À ce jour, 2 240 étudiants de 25 nationalités représentant 65 universités de quatre continents ont participé au Concours.

Le Concours est gratuit et ouvert aux étudiants du monde entier provenant d'établissements/écoles/centres de formation en droit ou dont une partie du cursus porte sur l'étude du droit, n'ayant jamais pratiqué ni enseigné le droit à titre professionnel. Il se déroule en langue française par équipes formées de 2 membres titulaires et de 2 à 4 membres suppléants venant tous du même établissement.

Le Concours portait cette année sur un cas fictif de droit international avec des enjeux économiques.

\*\*\*\*\*

## Notes :

1. Créé en 2005, le **Concours d'Arbitrage International de Paris** est co-organisé, pour sa 17<sup>ème</sup> édition, par l'École de droit de Sciences Po et les cabinets d'avocats d'affaires Clifford Chance, White & Case, Darrois Villey Maillot Brochier et Teynier Pic, en partenariat avec la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (ICC) ainsi que les éditions Lamy/Wolters Kluwer. Outre leur participation au comité d'organisation du Concours : les cabinets d'avocats partenaires financent les prix attribués aux lauréats du Concours et l'un d'eux accueille en stage les membres titulaires de l'équipe gagnante; les éditions Lamy/Wolters Kluwer donnent accès à leur base de données Lamyline à toutes les équipes recevables et offrent des ouvrages aux lauréats du Concours; la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale reçoit les équipes participant à la demi-finale pour une séance d'entraînement.

*Pour plus d'informations sur le Concours : <http://www.sciencespo.fr/ecole-de-droit/fr/content/concours-darbitrage-international-de-paris>*

2. Créée en septembre 2009, l'**École de droit de Sciences Po** forme des juristes capables de s'adapter et de progresser dans un univers professionnel en évolution constante. Pendant leur parcours, ses 970 élèves, pour moitié internationaux et tous déjà diplômés de l'enseignement supérieur, ont accès : à presque 300 cours-séminaires, dispensés par une communauté scientifique riche de professeurs issus de continents et traditions juridiques variés, et de nombreux praticiens ; à des parcours internationalisés dont un *LLM in Transnational Arbitration & Dispute Settlement* et un Master en Droit Économique possédant un English track ; à des accords d'échange conclus avec des universités prestigieuses (Columbia, Harvard, Keio, McGill, Northwestern, NYU, São Paulo, Buenos Aires, Stanford, Tsinghua, Jindal, Turin, Sydney, etc.) ; à des moyens leur permettant de confronter leurs connaissances théoriques à leur futur milieu professionnel lors du Forum des métiers du Droit, organisé chaque année à Sciences Po, et par le biais de stages, réalisés à la fin de leur cursus ou dans le cadre d'une année de césure. À l'issue de leur formation à l'École de droit, les élèves rejoignent le barreau, l'entreprise, les organes de régulation de l'économie ou encore la magistrature.

*Pour plus d'informations sur l'École de droit : <http://www.sciencespo.fr/ecole-de-droit/>*

3. Présent à Paris depuis près de 60 ans, **Clifford Chance**, cabinet international d'avocats d'affaires de référence, accompagne ses clients, entreprises françaises et internationales, institutions financières, entreprises publiques et autorités locales, sur l'ensemble des aspects juridiques de leurs opérations stratégiques en France et à l'international.

Reconnue pour ses expertises sectorielles et ses solutions innovantes, notre équipe de plus de 190 avocats dont une quarantaine d'associés, offre la combinaison unique d'une couverture internationale parfaitement intégrée (avec 32 bureaux répartis dans 21 pays) et de savoir-faire techniques et sectoriels d'excellence dans de nombreuses disciplines du Droit des affaires

*Pour plus d'informations sur Clifford Chance : [www.cliffordchance.com](http://www.cliffordchance.com) et <https://www.linkedin.com/company/clifford-chance-paris>*

4. **White & Case** est un cabinet d'avocats d'affaires international présent dans 31 pays à travers 45 bureaux. Le bureau de Paris intervient en droit des affaires tant dans le domaine du conseil que du contentieux. Son activité couvre notamment les fusions-acquisitions/private equity, les marchés de capitaux, le droit bancaire et financier (financement d'acquisitions, financement de projets, financement d'actifs), les partenariats public-privé, le droit de la concurrence, le droit immobilier, la fiscalité, le droit social, les restructurations, le droit de la propriété intellectuelle et des technologies de l'information, l'arbitrage international, le contentieux commercial et le droit pénal & réglementaire. Le cabinet intervient dans des opérations industrielles et financières d'envergure, en France et à l'international.

Forte de plus d'une soixantaine d'avocats dont 12 associés, l'équipe Arbitrage International à Paris est reconnue parmi les leaders du marché comme en témoignent les classements annuels réalisés par les publications de référence, Chambers (band one), Legal 500 (tier one) et Global Arbitration Review (top tier GAR 30).

Pour plus d'informations sur White & Case : [www.whitecase.com](http://www.whitecase.com)

5. **Darrois Villey Maillot Brochier** est reconnu comme l'un des principaux cabinets d'avocats d'affaires indépendants en France. Fondé en 1987, Darrois Villey Maillot Brochier est spécialisé dans la fourniture de conseils juridiques de haut niveau dans deux domaines principaux :
- les contentieux et arbitrages complexes, et
  - les opérations de fusions-acquisitions, et les opérations boursières.

Depuis sa création, le cabinet a acquis une position prépondérante dans ces domaines grâce à son implication constante dans la résolution de litiges stratégiques en France et dans les procédures d'arbitrage international. De la même manière, le cabinet est impliqué dans la majorité des opérations de fusions-acquisitions d'envergure, s'agissant de privatisations, comme d'offres publiques d'achat. Les associés du cabinet sont des chefs de file dans nos domaines d'expertise. Ils publient et interviennent régulièrement et ils sont fréquemment consultés dans le contexte de réformes législatives et réglementaires.

Pour plus d'informations sur Darrois Villey Maillot Brochier : [www.darroisvilley.com](http://www.darroisvilley.com)

6. Créé en 2004 par Eric Teynier et Pierre Pic, **Teynier Pic** est la première boutique française indépendante dédiée au règlement des litiges dans toutes ses dimensions. TEYNIER PIC dispose d'une expertise toute particulière en arbitrage international, commercial et d'investissement ainsi qu'en contentieux pré- et post-arbitral et d'exécution des sentences. Les associés du Cabinet sont aussi des experts reconnus des contentieux commerciaux complexes internes et internationaux. TEYNIER PIC est une boutique fortement internationale, tant par la nature des dossiers gérés que par la culture juridique et les connaissances linguistiques de ses avocats. En 2016, TEYNIER PIC a concrétisé sa présence dans le monde anglo-américain grâce à une alliance stratégique avec Griffin Litigation PLLC (Londres et New York). En 2020, le cabinet a également conclu une convention de correspondance organique avec le cabinet Nassif Arbitration.

**Contact École de droit de Sciences Po :**

Bérangère Gavaud : tél. : 01 45 49 51 35, [ecole.droit@sciencespo.fr](mailto:ecole.droit@sciencespo.fr)

**Contact Clifford Chance :**

Laure-Hélène Caillot : tél. : 01 44 05 82 89, [laurehelene.caillot@cliffordchance.com](mailto:laurehelene.caillot@cliffordchance.com)

**Contact White & Case :**

Audrey Forest : tél. : 01 55 04 16 10, [aforest@whitecase.com](mailto:aforest@whitecase.com)

**Contact Darrois Villey Maillot Brochier :**

Carine Dupeyron : tél. : 01 45 02 19 19, [cdupeyron@darroisvilley.com](mailto:cdupeyron@darroisvilley.com)

**Contact Teynier Pic :**

Sara Nadeau Seguin : [sara.nsequin@teynier.com](mailto:sara.nsequin@teynier.com)